

FACTURE d'électricité tarif vert

Dépannage : 05 90 82 43 00

Votre contact :
Nom de votre conseiller : 05 90 00 00 00

Vos références :
- pour tout contact : 2610000001075
- pour tout paiement : 261 0 000001368 000503956

SAS CENTRE COMMERCIAL
BELLEVUE LES SALINES
97122 BAIÉ MAHAULT

vosre contrat

client titulaire : SAS DESTRELLAN
espace de livraison : BELLEVUE LES SALINES
BAIE MAHAULT

caractéristiques du contrat n° 0000

offre	tarif vert
service	A3 à la tension
version	longues utilisations
puissances souscrites	P : 1 200 kW
	HPH : 1 200 kW
	HCH : 1 200 kW
	HPE : 1 200 kW
	HCE : 1 200 kW
puissance réduite	1 200 kW

vosre facture

facture n° 0000000A du 01/04/2018

électricité du 01/03/2018 au 01/04/2018 : 346 880 kWh
calculés sur la base d'index relevés
puissance maximale atteinte : 998 kW

total HT	36 066,50 €
escompte	-72,13 €
TVA	3 761,13 €
autres taxes	8 800,92 €

total TTC 48 556,42 €

Ce montant sera prélevé à partir du 16/04/2018

Date approximative du prochain relevé 05/05/2018
Date approximative de la prochaine facture ... 03/05/2018

rappel de vos coordonnées bancaires

Conformément à votre demande, l'opération sera réalisée sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées.

Nom du titulaire : CENTRE COMMERCIAL

IBAN (RIB International) : FR00 0000 0000 0000 0000 00

BIC : XXXXXXXX

1 Contact EDF Entreprise

Coordonnées postales et téléphoniques de votre conseiller clientèle EDF Entreprise, à contacter pour toutes questions relatives à votre contrat, vos factures et les tarifs et services d'électricité. Numéro vert à composer pour payer vos factures par Carte Bancaire.

Le numéro Dépannage est à composer pour contacter le service dépannage en cas de problème technique (ex : coupure d'alimentation).

2 Références

Le numéro « pour tout contact » est à rappeler pour toute correspondance avec EDF.

Le numéro « pour tout paiement » vous est utile pour vos paiements (notamment les 14 premiers chiffres pour les paiements par téléphone).

3 Essentiel de votre contrat

Cette rubrique regroupe vos principales informations contractuelles : la référence, le type de contrat, la puissance souscrite, les services souscrits... Vous retrouvez également le nom et l'adresse du lieu de consommation.

4 Adresse de facturation

Adresse utilisée pour l'envoi de vos factures. Elle peut être différente de l'adresse de consommation.

5 Identification de la facture

Nature du document (facture, avoir, souscription, cessation, régularisation...), numéro et date d'émission.

6 Synthèse

Vous retrouvez dans cette synthèse votre consommation (en kWh et en €), le récapitulatif des taxes, la somme à payer en TTC ainsi que la date limite de règlement de votre facture ou de remboursement s'il s'agit d'un avoir.

Vous trouvez également la date de la prochaine relève de votre compteur par un technicien EDF et celle de la prochaine facture.

7 Moyen de paiement

Si vous avez choisi de régler vos factures par un autre moyen de paiement que le prélèvement automatique, le talon de paiement par TIP figure en bas de votre facture. Celui-ci est à poster à l'adresse indiquée : EDF – CENTRE TIP 87077 LIMOGES CEDEX 9

Si vous avez opté pour le prélèvement automatique, les coordonnées bancaires du compte sur lequel le montant de la facture sera prélevé sont indiquées.

part fixe		€/kW/an		montant en €	
prime fixe du 1 mars 2018 au 31 mars 2018 (puissance réduite de 1 200 kW)		92,64		9 264,00	
part variable		c€/kWh		montant en €	
postes tarifaires	anciens index en kVAh ou en kWh	nouveaux index en kVAh ou en kWh	coefficients de lecture	consommations (kWh)	
du 01/03/2018 au 01/04/2018					
compteur n° 0000000000					
Pointe	7 021 941	7 124 391	1	102 450	12 094
HP	14 718 638	14 909 836	1	191 198	6 415
HC	4 943 428	4 996 660	1	53 232	3,011
énergie réactive		c€/kVAh		montant en €	
du 01/03/2018 au 01/04/2018					
tangente phi primaire		0,490			
énergie réactive consommée		143 765 kVAh			
énergie réactive facturée		26 428 kVAh		1,89	
prestations				montant en €	
location de comptage du 1 mars 2018 au 31 mars 2018				44,54	
total HT				36 066,50	
escompte		assiette		taux	
escompte		36 066,50		0,20 %	
				-72,13	
taxes et contributions		assiette		taux	
		346 880		0,0225 €/kWh	
cspe		1 662,21		27,04 %	
cta		44 248,63		8,50 %	
tva		36 443,83		1,50 %	
octroi de mer régional		36 443,83		0,00 %	
octroi de mer				0,00	
total TTC				48 556,42	

communication

- part acheminement HT : 6 754,23 €
- tcfte / cspe (taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité / contribution aux charges du service public de l'électricité) : s'applique à la quantité d'énergie consommée. Le produit de cette taxe est reversé aux services des douanes.
- cta (contribution tarifaire d'acheminement) : 27,04 % de la part acheminement de l'abonnement
- tva : payée sur les débits, s'applique sur l'ensem
- ble du total HT, sur les taxes locales, la tcfte, la cspe et la cta.
- octroi de mer : s'applique sur les montants HT de l'abonnement et de la consommation.
- octroi de mer régional : s'applique sur le montant HT de la facture (prime fixe, consommation, CSPE et CTA).

1 Détail abonnement et consommations

Cette rubrique vous indique le montant de votre abonnement, de vos consommations et des services et prestations souscrits le cas échéant pour l'ensemble de la période facturée.

Le numéro de votre compteur est également indiqué dans cette partie.

Dans la partie « consommations », vous trouverez le nouvel index de votre compteur.

2 Taxes et contributions

Les taxes et contributions sont collectées pour le compte de l'État et/ou des collectivités.

- **CSPE** (Contribution au Service Public de l'Électricité) est une taxe, proportionnelle à la consommation d'électricité. Son niveau est fixé en loi de finances. Elle est versée au budget général de l'État.
- **CTA** (Contribution Tarifaire d'Acheminement) s'applique à la part fixe de l'acheminement de l'électricité. Elle est destinée à la Caisse Nationale des Industries Électriques et Gazières.
- L' **OM** (Octroi de Mer) et l' **OMR** (Octroi de Mer Régional) s'appliquent à tous les clients des DOM. Les taux de l'OM et l'OMR sont fixés par les Conseils Régionaux. Ces taxes sont reversées aux douanes.
- La **TVA** (Taxe sur la Valeur Ajoutée) est un impôt collecté par EDF pour le compte de l'État.

3 Communication

Cette rubrique reprend les mentions légales relatives à la facture et à la gestion de votre contrat.

Vous y retrouverez éventuellement des informations utiles pour payer votre facture.